



INFOS-RETRAITÉS

VENDÉE

Décembre 2018

ÉDITORIAL

par Alain Viaud

Agir...

La situation nationale et internationale est préoccupante. A ce niveau, les défis sont nombreux ; espérons que la prochaine campagne des européennes saura ou pourra les relever. Mais au niveau de chacune et de chacun, de plus en plus de difficultés à s'en sortir et, parfois même à vivre dignement, sont une réalité. Et ces dures réalités suscitent parfois colère et radicalisation. La CFDT retraités, dans ce contexte, cherche à maintenir à la fois sa capacité d'indignation et sa capacité de proposition.

Nous l'avons dit haut et fort le 4 octobre : le ras le bol se comprend quand les attaques sur le pouvoir d'achat se conjuguent avec une culpabilisation entretenue sur le thème des

nantis. Inacceptable. La période nous oblige donc à lutter pour des mesures d'équité, des mesures pour le pouvoir d'achat avec une priorité aux basses pensions.

La période qui s'ouvre devra aussi permettre une vraie clarification du système des retraites au travers d'une réforme systémique longtemps réclamée par la CFDT. Les premiers principes ont été posés. Ils nous vont ! Mais il reste l'essentiel, donner à cette réforme toute sa dimension de progrès social. Un grand débat qui occupera toute la première partie du futur mandat de notre syndicat.

Notre syndicat, en effet, vivra en mars 2019 son congrès. L'occasion de nous donner pour les quatre ans à venir les ambitions que



la période exige. Vous avez été sollicités pour dire vos aspirations.

Vous trouverez en pages intérieures des éléments complémentaires sur tous ces points.

En attendant, nous vous souhaitons à toutes et à tous, avec anticipation, de bonnes fêtes de fin d'année. Revenez-nous en forme, début 2019 !!!



A Nantes, le 4 octobre, les manifestants vendéens ont occupé la place.

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Congrès de l'UTR - Pouvoir d'achat

Page 3 : La réforme des retraites

Page 4-5 : Dans les ULR

Page 6 : Réchauffement climatique et logement

Page 7 : Hommages, le coin du poète

Page 8 : Agenda, formation

Un congrès à réussir

Nous nous réunirons donc le 28 mars 2019 à la Chaize-le-Vicomte pour le rendez-vous interne le plus important de notre syndicat. Il nous donne, tous les quatre ans, l'occasion de faire le bilan de notre activité, de débattre de nos nouveaux objectifs et de choisir des équipes renouvelées pour les mettre en œuvre.

Le conseil d'octobre a eu un premier débat. Vous serez tenus informés des différentes étapes de préparation. D'ores et déjà, vous avez été sollicités pour, selon vos aspirations, choisir les orientations au plus près de vos préoccupations.

Sur le bilan d'activité, nous nous appuierons sur l'excellent travail des adhérents lors de l'assemblée générale de mi-mandat en l'actualisant avec les événements de cette dernière année riche notamment en activité revendicative

et en l'enrichissant aussi de l'activité des commissions. Nous vous invitons, d'ores et déjà, à vous rapprocher de vos ULR pour préparer ce congrès et pourquoi pas pour vous apprêter à prendre des responsabilités pour notre réussite collective. Le syndicalisme retraité est plus que jamais une aventure que nous devons faire connaître et reconnaître. Les retraités sont de plus en plus nombreux et vivent en retraite de plus en plus longtemps. A nous de démontrer que ce n'est pas un problème mais une chance pour la société. A nous aussi de défendre un temps de retraite vécu dans les meilleures conditions.

Nous sommes désormais plus de 500 adhérents au niveau du département. Une richesse sociale et sociétale dont nous devons tous être fiers. Mais nous devons rassembler davantage, aller beaucoup plus loin dans notre développement si nous voulons peser à la hauteur de nos ambitions

Bonne préparation à tous

Pouvoir d'achat : Agir face à l'érosion des pensions

Cette fin d'année est difficile pour beaucoup... et les perspectives sont plombées par le budget 2019. Sauf si... augmentation des pensions réduites à 0,3% pour 2019 et 2020. Dur, très dur après « le coup de bambou » de la hausse des cotisations CSG et les hausses constatées sur des postes de première nécessité comme l'alimentation, la santé, l'énergie, les transports. Pour le dire plus concrètement, ces hausses brutales, chacun les voit sur les fruits et légumes, sur la mutuelle, sur le prix du gaz, de l'électricité ou du gazole, pour ne prendre que quelques exemples marquants. La première baisse de la taxe d'habitation est loin de compenser tout cela. Chacun peut faire son compte, il n'y est pas !!!

Le problème n'est certes pas nouveau. On peut constater une érosion des pensions depuis 2013 mais ça s'accélère et le « reste à vivre » fond comme peau de chagrin. Il y a donc urgence pour les basses pensions et pour toutes celles et ceux qui ne peuvent que constater leur paupérisation. Sans prise en compte de nos justes revendications, le gouvernement s'expose à une réaction brutale dans la rue ou/et dans les urnes. Il y a mieux à faire : nous écouter pour faire progresser des solutions raisonnables, atteignables et solidaires. Face aux discours ou réactions simplistes voire irréalistes, ce combat là ne peut que se poursuivre et s'amplifier.

Pour une réforme en profondeur du système de retraite

On entend tout et son contraire sur le projet du gouvernement. Le sujet est, en effet, complexe et les passions, les interprétations, tournent parfois à la caricature. Les premières rencontres ont eu lieu. Après trois mois de consultations bilatérales, une rencontre entre la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn et le haut commissaire Jean-Paul Delevoye d'une part, les organisations syndicales d'autre part, a permis l'expression de chaque participant sur le projet de réforme. La concertation sera longue et la mise en œuvre beaucoup plus longue encore. Les retraités d'aujourd'hui ne seront pas directement impactés ; mais indirectement, la situation de leurs enfants ou petits enfants, comme celle de tous les actifs, la pérennité de la retraite par répartition, l'évolution du niveau des pensions, la solidarité intergénérationnelle, font que les acteurs que nous sommes souhaiteront s'impliquer au maximum dans le devenir de cette réforme.

Ce premier article fait donc un point d'étape. Nous aurons évidemment plusieurs occasions d'y revenir. N'hésitez pas non plus à vous procurer les informations plus complètes diffusées par notre confédération. Visitez aussi notre site (<http://www.cfdt85-retraites.fr>).

Rappelons aussi que notre organisation appelait de ses vœux depuis de nombreuses années une réforme systémique. Nous y sommes ; les grands principes sont posés :

- Aller vers un système universel qui doit remplacer à terme les 42 régimes de retraite existants aujourd'hui ;
- Calculer les droits à la retraite en points dans un système plus équitable où « 1 euro cotisé vaut les mêmes droits pour chaque français » ;
- Renforcer les solidarités ;
- Prendre le temps pour une telle transformation et ne pas chercher à faire des économies sur cette réforme.

Lors de la première rencontre multilatérale, la CFDT s'est félicitée d'avoir obtenu lors des rencontres bilatérales un certain nombre d'engagements :

- Insertion dans le nouveau système universel de toute la retraite par répartition actuelle ;
- Garantie des droits acquis avant la mise en œuvre de la réforme ;
- Pas de recul de l'âge de départ qui reste fixé à 62 ans ;
- Maintien de dispositifs de solidarité comme les points accordés dès le premier enfant, une prise en compte des aléas de carrière ou de vie, des pensions de réversion maintenues, maintien d'un minimum de pension ;
- Les retraités actuels ne seront pas touchés. Les générations à partir de 1963 le seront progressivement

Beaucoup d'autres sujets sont à creuser : la prise en compte de la pénibilité, les carrières longues, les inégalités H/F, le handicap, le chômage, etc...

La CFDT veut aussi peser sur des droits nouveaux : retraite choisie et progressive, prise en compte des parcours professionnels des jeunes, compte épargne-temps. La CFDT s'est nourrie aussi des aspirations exprimées par les cent vingt mille personnes qui ont participé à son enquête « Parlons Retraites ».

Avec toute la CFDT, mobilisons-nous pour lier cette réforme à un vrai projet de société plus équitable et plus solidaire.

ULR des Sables d’Olonne :
la nouvelle donne des communes

L’ULR des Sables-d’Olonne a organisé le 29 octobre, un après-midi débat sur le thème des « restructurations et fusions territoriales, nouvelles communes ». Une bonne vingtaine d’adhérents se sont retrouvés pour en savoir plus sur les projets de fusion et autres regroupements en intercommunalité. Le secteur est particulièrement concerné par le projet de fusion des trois communes des Olonnes. En 2019, la nouvelle commune deviendra la deuxième ville de Vendée.

Le débat était animé par Yann Charrier, secrétaire départemental INTERCO-CFDT. Les personnels de ce secteur (agents de la fonction publique territoriale) sont évidemment directement impactés. Il faut noter que la CFDT est largement majoritaire dans ce secteur.

Aux Sables, un comité de fusion a travaillé sur le projet. La CFDT y était représentée. Les activités ont été regroupées sur cinq pôles répartis dans les anciennes communes. Se posent évidemment les questions de restructuration pour le personnel et les questions de proximité pour les citoyens.

Pour les personnels, la réorganisation devrait réduire les effectifs de 800 agents à 650. Les départs se feront naturellement par non-remplacement des départs en retraite. La réorganisation peut avoir du bon, plusieurs exemples concrets ont été cités : il s’agit alors notamment de réduire les doublons. Reste que la CFDT est vigilante sur les impacts en matière de condition de travail, de déplacements allongés, de qualité du service public, etc...

Pour les usagers, l’impact sur les services de proximité est dans toutes les têtes ainsi que la possibilité... éloignée, de peser sur les politiques mises en œuvre. Là aussi, des problèmes concrets de sur-urbanisation, de détérioration de l’environnement, d’équipements des foyers-logements ou d’EHPAD ont été avancés.

Yann Charrier a précisé que dans le cadre de la loi NOTRe, on se dirigeait vers huit grandes communautés d’agglo. Le contrôle citoyen de ces grands ensembles est posé, ne serait-ce que par le droit d’élire ses représentants !!!

Au total un premier débat fort instructif et animé... avec la promesse de se revoir pour juger sur pièce, notamment de la fusion des trois grandes communes en 2019. Un débat qui a permis aussi de mieux percevoir les problèmes des actifs comme des retraités, par ailleurs tous ensemble usagers des services publics.

ULR de Montaigu :
retraités en colère mais pragmatiques

CFDT : retraités en colère mais pragmatiques.

Lundi 19 mars 2018, les retraités de la CFDT du secteur de Montaigu tenaient leur assemblée générale annuelle lors d’une session fleuve couvrant toute la journée.

La première partie, en matinée, a permis aux membres du conseil ULR élargi de prendre conscience des responsabilités de l’ULR-CFDT dans cette actualité sociale et de réfléchir aux différentes échéances : à savoir, la réunion du conseil ULR du 23 avril avec l’élection de la nouvelle équipe dirigeante (Gérard Richard et Luc Pavageau nouveaux conseillers ainsi que celle de Pascal Leveiller comme nouveau secrétaire), de préparer la rencontre Inter ULR départementale du 5 avril à La Roche-sur-Yon et d’appréhender le prochain congrès UTR qui se tiendra en mars 2019.

L’après-midi, les adhérents ont pu apprécier ce moment du vingtième anniversaire de sa création. Le temps fort fut celui ou Alain Viaud (secrétaire adjoint de l’Union Territoriale des Retraités du 85) présenta la situation des retraités aujourd’hui et la défense des revendications intergénérationnelles.

Oui et Non

La CFDT locale des retraités a priorisé de manifester les 30 janvier et 15 mars derniers, en apportant simultanément son soutien aux personnels de santé, pour un accroissement des moyens pour les EHPAD. et de protester contre la l’augmentation de la CSG.

Oui, la CFDT est, depuis la création de la CSG, en 1989, par Michel Rocard, favorable à cet impôt considéré par les cédétistes comme le plus équitable et le plus adapté à une solidarité intergénérationnelle.

Non, explique-t-elle, elle n’accepte pas les conditions d’application de cet impôt aux retraités : la CSG est plutôt une mesure sociale, donc là où on est contre, c’est que si l’augmentation de la CSG est compensée par des réductions de prélèvements pour les salariés, elle est aussi compensée pour les toutes petites retraites. Nous devons reconnaître que le seuil du revenu fiscal de référence qui permet de fixer l’augmentation du taux de la CSG *est réellement trop bas*.

N’oublions pas surtout les personnes célibataires et veuves qui manifestent une *réelle désolation* quand arrive la fin de mois. Ne parlons pas de pension mais DU RESTE A VIVRE.

On sait très bien que pour un certain nombre de retraités, l’accès à l’EHPAD (Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) leur est fermé !

Un nombre important de retraités aident enfants et petits-enfants et ne comprennent pas les décisions gouvernementales.

Les retraités ont toute leur place dans la société et ont une réelle et efficace fonction sociétale.

Crédibilité

Pour les retraités présents à l’assemblée générale, les succès de la CFDT en termes d’effectifs, valident ce choix d’une position critique mais ouverte plutôt que la confrontation car, « quand les organisations syndicales appellent à manifester et perdent, c’est leur crédibilité qui perd.

ULR de la Roche-sur-Yon :
rencontre-échanges sur la CPAM

Nos rapports avec la sécu ! Pas toujours simples...

L’ULR de la Roche-sur-Yon et Vendée Centre-Ouest a voulu en savoir plus en invitant Alain Rocheteau, l’ancien président et Philippe Marais l’actuel président du conseil d’administration de la CPAM de Vendée à nous expliquer quelques points qui peuvent nous paraître bien complexes.



En effet les quelques documents que nous recevons ne sont pas toujours faciles à lire. Entre les tarifs de remboursement, les éléments qui sont ou ne sont pas remboursables, les retenues a posteriori, etc... allez donc vous y retrouver !

Pour nous faciliter la compréhension de tout ce système, Philippe et Alain nous ont présenté AMELI. AMELI n’est pas une «dame» de la sécu mais LE site internet de l’assurance maladie, dans lequel chaque assuré peut retrouver ce qui le concerne, en particulier le détail des prestations perçues pendant les six derniers mois. C’est là qu’on peut constater, pour éventuellement demander des explications complémentaires, nos échanges financiers avec l’assurance maladie.

Pour en savoir plus, rendez-vous, bientôt, sur la page de l’ULR de la Roche-sur-Yon sur : <http://www.cfdt85-retraites.fr>

ULR de Fontenay-le-Comte :
la rénovation du logement avec SOLIHA

Une quinzaine de personnes étaient présentes ce mardi 9 octobre 2018, à la salle polyvalente de Charzais, à Fontenay-le-Comte, pour une réunion sur les aides à la rénovation des logements. L’ULR-CFDT (union locale des retraités) de Fontenay avait organisé cette réunion pour répondre aux soucis de nombreuses personnes, aux revenus modestes, qui cherchent à améliorer leurs conditions d’habitat. La réunion n’était donc pas limitée aux adhérents du syndicat des retraités mais ouverte à un large public. Malgré une information dans la presse, peu de personnes étaient présentes. Toutefois il y en avait quelques-unes en dehors des militants habituels

L’intervenante de l’organisme SOLIHA (Solidaires pour l’habitat), a fait un très bon exposé. Son diaporama permettait de faire le tour du sujet : le rôle de SOLIHA, organisme de conseil, avec des études techniques sur le terrain. Plus de huit cent propriétaires ont été ainsi accompagnés sur la Vendée en un an. Al’aide d’exemples elle a expliqué comment on arrivait à un document personnalisé d’aide à la décision, avec des préconisations d’installation et une étude financière et technique. Le conseil est toujours assuré gratuitement, mais pour l’étude d’un dossier et bénéficier des aides, les plafonds de ressources doivent être respectés. Ces montants sont les «revenus fiscaux de référence» indiqués sur votre feuille d’impôts. Pour une demande d’aide déposée en 2018, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l’année 2017. Ainsi, à ce jour, le plafond dans notre région pour un ménage de deux personnes est de 27 200 €. Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s’appliquent à compter du 1er janvier de l’année en cours. Vérifiez si votre situation correspond également aux autres conditions pour pouvoir déposer un dossier d’aide de l’Anah. (Agence nationale de l’habitat)

Les participants ont posé beaucoup de questions, ce qui a démontré l’intérêt d’un tel sujet, qui concerne une grande partie des ménages. On peut regretter le peu de présents pour une intervention d’une telle qualité.

Jean-Jacques Couton

Fiscalité climat : ne méprisons pas la personne âgée

Lors du conseil de l'UCR de février dernier, notre ami Gérard Clautour, représentant la fédération de l'agroalimentaire est intervenu pour alerter sur le risque de rejet par les français d'une fiscalité climat perçue désormais comme uniquement punitive.

Le malaise qui se donne à voir dans le mouvement de grogne qui monte aujourd'hui, n'est donc pas nouveau. Il remonte à loin et il est profond (cf. entre autres, l'abstention aux élections).

Dans le cadre du réchauffement climatique la France a mis en place une fiscalité carbone en 2014 en intégrant dans les taxes intérieures sur les consommations (TIC) des produits énergétiques fossiles. Les recettes liées à l'introduction de la composante carbone au sein de la fiscalité de l'énergie ont été de 0,3 milliards d'euros en 2014, 2,3 milliards en 2015 et 3,8 milliards en 2016. En 2016, les recettes ont contribué à hauteur de 3 milliards d'euros au financement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi(CICE).

À compter de 2017, une part des recettes de la composante carbone (1,7 milliard d'euros en 2017) sera affectée au compte d'affectation spécial (CAS) pour la transition énergétique, contribuant ainsi au financement des énergies renouvelables.

Le plan climat du gouvernement rendu public le 6 juillet 2017 prévoit un triplement de la taxe carbone pour 2022. Pour être socialement acceptable, nous demandons que la totalité de la taxe carbone soit affectée dès 2018 au compte spécial pour la transition énergétique pour trouver des solutions adaptées aux ménages les plus précaires pour investir dans la rénovation de l'habitat. La transition énergétique ne pourra pas résoudre certaines injustices à l'origine des inégalités sociales (l'écart entre les salaires, la répartition inéquitable du patrimoine etc.) mais si nous souhaitons qu'elle réussisse, il faut veiller à ce que les ménages vulnérables dans le milieu rural où résident nos adhérents dans des maisons mal isolées soient les premiers bénéficiaires de ces acquis.

En 2018, avec la fiscalité sur le carbone, près de huit milliards d'euros seront prélevés sur l'ensemble des acteurs des territoires (entreprises, collectivités, ménages...).

Pour éviter une transition écologique à deux vitesses... et le risque de rejet par les français

d'une fiscalité climat perçue désormais comme uniquement punitive, nous demandons que soit revu à la hausse le plafond de revenus pour obtenir les aides de l'État. Le grand âge ne permet plus d'obtenir des prêts et l'épargne sert à l'accompagnement de la perte d'autonomie. Les personnes âgées ne peuvent donc pas s'engager dans des dépenses d'isolation thermique.

L'âgisme

L'UFR/FGA souhaite également réagir face à l'âgisme qui règne actuellement, image trop souvent véhiculée par les médias, dont se saisit immédiatement le patronat pour fermer la porte de l'emploi aux personnes de plus de cinquante-cinq ans. Vision incongrue car la compétence ne s'acquiert pas seulement dans les livres mais dans la pratique de tous les jours.

La société ne peut évoluer qu'en tenant compte des richesses apportées par toutes les générations.

Nous ne voulons pas d'une société qui méprise la personne âgée ; nous souhaitons une société juste qui respecte et considère la valeur de l'âge pour ses compétences.

Et dans cette même logique nous refusons que les résidents des maisons de retraite, en raison de leur grand âge, soit infantilisés. Comment aimerions-nous que l'on parle de nous d'ici quelques années ? Chaque être humain a droit au respect ; nous souhaitons un nouveau lexique de l'autonomie accolé à une charte du respect de l'âge, un guide des bonnes conduites.

A l'instar de Pierre Desproges qui faisait rire sur le cancer : «Je vous donne quatre mots, cherchez l'intrus : métastase, chimiothérapie, Schwarzenberg, avenir !», ne pourrait-on s'interroger sur les termes que l'on entend ici ou là (autour de nous) ?

Hommage à Bob Tessier

Dans les années 1980, le syndicat CFDT de l'enseignement privé de Vendée a été très perturbé par la question d'un service unique de l'Éducation, et d'une affiliation à la FEN. En 1983 le secrétaire régional a franchi le pas, entraînant plusieurs secrétaires départementaux vers le syndicat du public : le SEP-CFDT 85 s'est trouvé décapité. Roger You devenu qecrétaire général et Robert Tessier, dit «Bob» ont reconstitué patiemment une équipe, soucieux d'un travail collectif, et respectueux des compétences de chacun. L'animation du syndicat était peu confortable dans ce moment d'affrontement avec l'enseignement catholique de la Vendée, mais Bob nous a appris à prendre toute notre place dans les négociations, et à être reconnus face au syndicat majoritaire de la CFTC.

Dans les démarches près des chefs d'établissements, et en particulier dans les cas délicats, la présence de Robert Tessier était précieuse ; son habileté et ses

N'oublions pas non plus...

Outre Robert Tessier à qui sa section rend hommage dans cette page, cinq autres de nos amis, tous militants de longue date dans le département nous ont quittés cette année.

André Grégoire,
secrétaire du syndicat santé-sociaux pendant quelques années

Odile Gouin,
engagée sur le secteur des Herbiers

Guy-Marie Brizard,
militant bien connu sur le secteur de la Roche-sur-Yon

Elie David,
engagé sur le secteur de Montaigu

René Fruchet,
militant de l'agroalimentaire.

compétences rassuraient et permettaient une issue plutôt favorable. On pourrait rappeler bien des situations : par exemple, lors de l'entretien avec le directeur d'une école privée non contractuelle, alors que le plaignant était difficilement défendable, une solution envisageable pour les deux parties a été trouvée. Il y eut aussi les actions en lien avec le SEP 79 à Bressuire pour un prof de lycée et à Marans pour une employée de l'école. Ses connaissances des textes lui permettaient de défendre aussi bien les personnels OGEC que les enseignants.

Secrétaire Général du SEP-CFDT 85 de 1990 à 1999, Bob a longtemps siégé en commission paritaire régionale pour les établissements techniques, tout en ayant le souci de former ses remplaçants. Quand il a pris sa retraite, c'est tout naturellement qu'il a rejoint l'UTR et créé la Section Syndicale des Retraités de l'Enseignement Privé, en 2002.

Calme mais ferme, souriant mais déterminé, Bob restera pour celles et ceux qui l'ont côtoyé un modèle de professionnalisme et de rigueur, respectueux de ses interlocuteurs.

Le syndicat CFDT de l'enseignement privé lui doit beaucoup, et bien des collègues aussi !

Le coin du poète

Ma vie en couleurs

*Sans passion que la vie est donc monotone !
Ouvrer jour après jour, regard au ras de terre,
C'est vivre chichement de manière très austère,
Connaître des saisons que celle de l'automne.*

*Doit-on se contenter d'une existence atone
Où tout est laborieux et sans grand caractère ?
Ne faut-il pas rêver paradis de Cythère
En s'échappant parfois de façon très friponne ?*

*Pour ma part j' ai choisi de m'évader un peu.
Lorsque le temps est triste j'invente beau ciel bleu,
Des couleurs d'arc-en-ciel je charge ma palette.*

*Recherchant l'aventure mon imagination
Laisse alors mes pinceaux partir à la conquête
D'un monde où tout est clair et illumination.*

Raymond Bacher

L'agenda

Quelques dates à retenir :

18 janvier 2019 : Galette de l'UTR

28 mars 2019 : Congrès de l'UTR

20-24 mai 2019 : Congrès de l'UCR à Bordeaux

Cotisations 2018

Les -très peu nombreux- retardataires sont invités à régler leur cotisation 2018 le plus tôt possible.

La cotisation syndicale apporte une réduction d'impôt de 66 % de son montant aux adhérents imposables et un crédit d'impôt équivalent aux adhérents non imposables.

La formation, un outil au service de l'organisation syndicale



Vous avez choisi de poursuivre votre adhésion à la CFDT, soyez-en remercié(e)s. Peut-être avez-vous déjà fait des formations syndicales lorsque vous étiez en activité. Mais celles-ci étaient sûrement choisies en fonction de vos responsabilités d'élus.

Désormais en retraite, vous pouvez souhaiter une formation :

- pour mieux connaître l'organisation, ses valeurs et ses revendications adaptées à votre nouvelle situation ;
- pour mieux remplir votre mandat (secrétaire ou trésorier d'union locale, de SSR, CCAS, commission santé, développement, loisirs...)
- pour envisager un de ces engagements...

Ainsi quinze vendéens ont participé à des formations en 2017, dix en 2018.

Voici quelques titres : « Développement soutenable », « Ecrire pour être lu », « Conduire une réunion », « Mandatés CDCA »... Nous regrettons que deux sessions intéressantes aient été annulées par manque de participants :

- Utiliser les outils de communication numérique, à Angers
 - Comprendre son bulletin de pension et le financement en EHPAD, à Montaigu.
- Peut-être avons-nous «raté» l'information sur ces propositions.

Concrètement comment ça marche ?

C'est l'UCR qui propose les thèmes et les formateurs, dans un catalogue national que vous pouvez consulter dans votre ULR. Mais c'est la Commission Régionale qui constitue le programme selon les demandes des Unions Territoriales, et l'actualité !

Chaque département a un représentant et l'animation de la commission régionale est assurée par Pierre-Marie Bernard (UTR 85).

La plupart des formations ont lieu à Angers, mais certaines peuvent être déclinées en département s'il y a suffisamment de demandes. Nous vous aiderons à les réaliser au plus près des besoins.

Les frais sont pris en charge par l'URR le plus souvent, ou à défaut par l'UTR, mais pas par l'adhérent.

Pour 2019, le programme a été élaboré à Angers le 29 octobre. Nous savons déjà que des adhérents sont intéressés par :

- «Egal accès aux soins et parcours de santé» (fiche 26)
 - «Proche aidant et conseil de la vie sociale» (fiche 29)
- Et pourquoi pas «Les questions européennes»...? (fiche 33)

Alors vous avez la parole, dites-nous à partir du sommaire du catalogue ce qui vous intéresse.

Et si vous en avez l'envie, n'hésitez pas à vous proposer comme animateur.

Nous savons que la «CFDT Retraités» est un vivier de compétences !

Pour contact : Françoise Neau, flneau@sfr.fr - UTR85